



## **REGLEMENT INTERIEUR DU COLLEGE PRIVE ETIENNE**

### **Préambule**

Le présent règlement a pour but d'assurer un cadre de vie scolaire respectueux et propice à l'apprentissage. Il est essentiel que chaque élève en prenne connaissance et s'engage à le respecter.

### **Article 1 : Comportement**

1. Les élèves doivent faire preuve de respect envers le personnel éducatif, les camarades et les locaux de l'établissement.
2. Les comportements violents, discriminatoires ou harcelants ne seront pas tolérés.
3. L'utilisation d'un langage approprié est exigée en toutes circonstances.

### **Article 2 : Assiduité et Ponctualité**

1. La présence en cours est obligatoire. Les élèves doivent justifier toute absence par un document écrit (certificat médical, mot des parents, etc.).
2. Les élèves doivent arriver à l'heure à chaque cours. Tout retard injustifié sera signalé.

### **Article 3 : Tenue Vestimentaire**

1. Les élèves doivent porter une tenue décente et appropriée. Les vêtements ne doivent pas comporter de messages ou d'images inappropriés.

2. Les vêtements ou accessoires pouvant nuire à la sécurité (ex. : chaînes, vêtements trop amples) sont interdits.

#### **Article 4 : Utilisation des Équipements**

1. Les téléphones portables et autres appareils électroniques doivent être éteints et rangés durant les cours, sauf autorisation expresse de l'enseignant.
2. Les élèves doivent respecter les équipements scolaires et ne pas vandaliser le matériel.

#### **Article 5 : Activités Parascolaires**

1. La participation aux activités parascolaires est encouragée. Les élèves doivent s'inscrire et respecter les horaires et règles spécifiques de chaque activité.
2. Les élèves doivent faire preuve de respect et de fair-play lors des activités sportives.

#### **Article 6 : Sécurité**

1. Les élèves doivent suivre les consignes de sécurité en cas d'évacuation ou d'urgence.
2. Tout comportement mettant en danger la sécurité des autres sera sanctionné.

#### **Article 7 : Sanctions**

1. Les manquements aux règles établies peuvent entraîner des sanctions, qui varient selon la gravité de l'infraction (avertissements, heures de retenue, exclusions temporaires).
2. Les sanctions seront décidées en concertation avec les enseignants et la direction.

#### **Article 8 : Droits et Devoirs**

1. Chaque élève a le droit d'être respecté et d'exprimer ses opinions dans le cadre du respect mutuel.
2. Chaque élève a le devoir de contribuer à un environnement d'apprentissage positif et inclusif.

#### **Article 9 : Révisions du Règlement**

Ce règlement pourra être revu chaque année scolaire en fonction des besoins de la communauté scolaire.

---

**Signature de l'élève :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_